

## ADDENDUM VIDEO STUDIO SERVICE

L'Abonné a commandé des produits ou services auprès d'iCIMS, Inc. (ci-après « **iCIMS** ») en vertu d'un ou de plusieurs Bons de commande signés par iCIMS et l'Abonné (ci-après individuellement le « **Bon de commande** »). Chaque Bon de commande est régi par le Contrat d'abonnement conclu entre iCIMS et l'Abonné (ci-après le « **Contrat d'abonnement** »). Certains des produits ou services commandés par l'Abonné sont des Services de studio vidéo (tels que définis ci-dessous). L'Abonné et iCIMS concluent par les présentes cet Addendum Vidéo Studio Service (ci-après l'« **Addendum VSS** ») au Contrat d'abonnement dans le but d'intégrer certaines conditions uniquement en ce qui concerne le Service de studio vidéo dans le Contrat d'abonnement, , comme suit :

**1. EFFET DE L'ADDENDUM VSS :** Uniquement à l'égard du Service de studio vidéo identifié dans un Bon de commande, le présent Addendum VSS est incorporé au Contrat d'abonnement et en fait partie intégrante. Sauf en ce qui concerne Service de studio vidéo, le présent Addendum VSS ne modifie pas le Contrat d'abonnement. L'Abonné reconnaît et accepte que le présent Addendum VSS puisse être actualisé à tout moment dans la mesure où iCIMS développe de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux produits autour du studio vidéo, et que toute nouvelle condition en rapport avec de tels nouveaux produits ou nouvelles fonctionnalités s'applique à l'Abonné si ce dernier achète de nouveaux Services de studio vidéo.

**2. DÉFINITIONS :** Les termes commençant par une majuscule qui sont définis dans le Contrat d'abonnement ont la même signification dans le présent Addendum VSS, sauf indication contraire expresse des présentes. Nonobstant toute indication contraire dans le Contrat d'abonnement, les termes commençant par une majuscule ci-dessous ont la signification suivante, uniquement dans la mesure où ils s'appliquent au Service de studio vidéo :

**2.1 « Contrat »** désigne le Contrat d'abonnement tel qu'il est modifié par le présent Addendum VSS en vertu de l'Article 1 des présentes.

**2.2 « Documentation »** désigne toute spécification écrite et tout support de formation écrit concernant un Service de studio vidéo fourni par iCIMS à l'Abonné.

**2.3 « Service de déploiement »** désigne les services de déploiement liés à un Service de studio vidéo identifié dans un Bon de commande.

**2.4 « Droit de propriété intellectuelle »** désigne toute demande de brevet, brevet, droit d'auteur, droit moral, droit sur les bases de données, droit de marque, secret commercial ou autre droit de propriété intellectuelle reconnu ou applicable au titre de toute loi, règle ou réglementation américaine, étrangère ou internationale.

**2.5 « Abonnement »** désigne le Service de studio vidéo et le Service de déploiement y afférent mentionnés dans un Bon de commande.

**2.6 « Service de studio vidéo »** désigne tout produit ou service de l'offre iCIMS Video Studio identifié par le terme « Video Studio » dans un Bon de commande et tout autre produit ou service qu'un Bon de commande identifie comme étant régi par l'Addendum VSS.

**2.7** Dans la mesure où les termes suivants sont définis dans le Contrat d'abonnement :

(a) « **Application** » et « **Programme** » désignent chacun le Service de studio vidéo et les logiciels qui y sont intégrés, ainsi que la Documentation.

(b) « **Service d'information** » désigne l'hébergement et la fourniture de l'Application.

(c) « **Services** » désigne le Service d'information et le Service de déploiement.

**3. RESPONSABILITÉS DE L'ABONNÉ :** Outre ses autres responsabilités énoncées dans le Contrat d'abonnement, l'Abonné convient de ce qui suit :

**3.1 Configuration et utilisation :** L'Abonné est seul responsable de toute utilisation du Service de studio vidéo par l'Abonné ou son Affilié ou Utilisateur, y compris toute procédure relative au recrutement ou à l'emploi, et est tenu de s'assurer qu'aucune des procédures, actions ou décisions fondées sur les informations fournies par le Service de studio vidéo n'enfreint toute loi ou réglementation. L'Abonné est tenu de s'assurer que l'utilisation ou la divulgation des Données de l'Abonné en vertu du Contrat est conforme aux lois et réglementations applicables, y compris en ce qui concerne tout avis ou consentement requis, et il est l'unique responsable de cette obligation. En outre, l'Abonné doit obtenir tout consentement, permission, licence ou tout autre Droit de propriété intellectuelle pouvant être requis pour uploader, importer ou utiliser les Données de l'Abonné dans le Service de studio vidéo.

**3.2 Produits tiers. « Produits tiers »** désigne les produits, services, canaux de communication ou sites web fournis par d'autres personnes ou entités : (a) avec lesquels l'Abonné utilise le Service de studio vidéo, ou (b) auxquels iCIMS autorise ou donne accès au Service de studio vidéo. L'Abonné est seul responsable de la conclusion et/ou du respect de tout accord contractuel ou de toutes autres conditions imposées par le fournisseur d'un Produit tiers. iCIMS ne fournit aucune déclaration ou garantie concernant tout Produit tiers.

**3.3 Indemnisation de l'Abonné :** Outre toute obligation d'indemnisation énoncée dans le Contrat d'abonnement, l'Abonné dégage iCIMS ainsi que ses Affiliés, et leurs administrateurs, directeurs, actionnaires et agents respectifs (chacun étant ci-après désigné par l'« **Indemnisé d'iCIMS** »), de toute responsabilité du fait de toute réclamation, demande, poursuite ou action en justice émanant de tiers et portant sur toute question pour laquelle l'Abonné est responsable au titre du présent Article 3 (ci-après la « **Demande de dédommagement de l'Abonné** »), et dégage chaque Indemnisé d'iCIMS de toute responsabilité du fait des dommages-intérêts, honoraires d'avocat et autres coûts et dépenses adjugés contre lui ou encourus par lui en lien avec une Demande de dédommagement de l'Abonné. Le présent Article 3.3 survit à l'expiration ou à la résiliation du Contrat.

**4. DONNÉES DE L'ABONNÉ :**

**4.1 Accès et stockage des données de l'Abonné :** Nonobstant toute indication contraire dans le Contrat d'abonnement, le stockage et l'hébergement à long terme des données dans le cadre du Service de studio vidéo se feront aux États-Unis ou dans l'Union européenne. Pendant la Durée d'abonnement telle que définie dans un Bon de commande applicable, l'Abonné peut accéder aux Données de l'Abonné et les télécharger de la façon prévue par

la Documentation du Service de studio vidéo. iCIMS dispose des Données de l'Abonné conformément à l'Addendum relatif au Traitement des Données et à l'Addendum sur la Sécurité des Données de l'Abonné.

**5. GARANTIES ET LIMITATIONS :** En ce qui concerne le Service de studio vidéo, toute garantie fournie par iCIMS au titre du Contrat d'abonnement est limitée à l'utilisation du Service de studio vidéo en accord avec la Documentation et les conditions spécifiques énoncées dans le présent Addendum VSS, y compris l'Article 3 ci-dessus. TOUTES LES EXCLUSIONS DE GARANTIE ET LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ÉNONCÉES DANS LE CONTRAT D'ABONNEMENT S'APPLIQUENT PLEINEMENT AU SERVICE DE STUDIO VIDÉO ET À TOUTE QUESTION S'Y RAPPORANT OU DÉCOULANT DU PRÉSENT ADDENDUM VSS. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ICIMS NE FOURNIT PAS ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'EXACTITUDE, D'EXHAUSTIVITÉ ET D'UTILISATION PAR L'ABONNÉ DU SERVICE DE STUDIO VIDÉO, AINSI QUE TOUTE GARANTIE CONCERNANT TOUTE ACTION OU DÉCISION PRISE EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION DU SERVICE DE STUDIO VIDÉO PAR L'ABONNÉ.

**6. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES :** La Documentation est considérée comme faisant partie des Informations confidentielles d'iCIMS, telles que définies dans le Contrat.

**7. CONDITIONS GÉNÉRALES :**

**7.1 Filiales et Affiliés d'iCIMS :** L'Abonné reconnaît et accepte que le Service de studio vidéo peut être assuré directement par iCIMS ou en son nom par un affilié d'iCIMS, et iCIMS peut déléguer ou sous-traiter ses droits et obligations à cette entité, intégralement ou en partie ; à condition toutefois que cette sous-traitance ou délégation ne libère pas iCIMS de ses obligations ou responsabilités au titre des présentes.

**7.2 Modifications de la Documentation :** Sous réserve des obligations d'iCIMS à l'égard des modifications de la Documentation et des politiques dans le Contrat d'abonnement, iCIMS peut apporter des modifications à la Documentation référencée dans le présent Addendum VSS, ou à l'hyperlien ou à tout autre moyen d'accès à la Documentation.

**7.3 Exemplaires :** Le présent Addendum VSS peut être signé par référence dans un Bon de commande applicable, ou un fac-similé ou par tout autre moyen électronique, en un ou plusieurs exemplaires, chaque exemplaire étant réputé être un original, mais dont l'ensemble constitue un seul et unique Addendum VSS.